

Réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

Date de convocation : 19 juin 2017

Date d'affichage : 19 juin 2017

Présents : Mmes Josiane DESGROISILLES, Claude IMBERT, Céline FIÉVET ; Mrs Jean-Louis GONON, Xavier LAVINA, Arnaud LEGRAND, Matthias MANGANELLI, Jean-Marie SEGADO, Cyrille TOULOUSE.

Absente excusée : Emmanuelle MAGNIEN (donne pouvoir à Mme Josiane DESGROISILLES).

Absent : Mr Jean-Louis BERNARD.

Secrétaire de séance : Mr Jean-Marie SEGADO.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 5 mai 2017. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **Devis de remplacement du compteur à la station de pompage**
- **Etat de situation des locataires Mr et Mme LEBLOND Bruno**
- **Logements Ecole : Point sur les frais de chauffage**
- **Location RAFFIN/HODIESNE**
- **Lotissement « le Brandin » : Réservation d'une parcelle de terrain**
- **Feu d'artifice du 14 juillet**
- **Demandes de subvention**
- **Questions diverses**

Lors de sa séance, le Conseil Municipal a :

ACCEPTÉ le devis de l'entreprise Frédéric KLABALZAN pour le remplacement du compteur à la station de pompage, pour un coût HT de 700.00 €.

PRIS note de l'état de situation des loyers d'un locataire d'un logement communal
et

DECIDÉ de lancer une procédure d'expulsion.

PRIS note de l'état des frais de chauffage des logements communaux.

DECIDÉ d'augmenter la provision de charge de chauffage à compter du 1^{er} août 2017, pour les logements bâtiment école.

DECIDÉ de réduire de 50 % la régularisation de chauffage à demander aux locataires des logements communaux, situés dans le bâtiment école.

ACCEPTÉ la vente de la parcelle cadastrée section ZE n° 324 - Lot 4 dans le lotissement « Le Brandin III », au prix de 18.00 € HT le m² (21.60 € TTC), soit un coût total de 13 158.00 € HT (15 789.60 € TTC).

ACCEPTÉ le devis de la SARL Jacques PREVOT Artifices de SARREY (52140) relatif au spectacle pyrotechnique du 14 juillet pour un montant TTC de 2 871.27 €.

DECIDÉ de ne pas retenir la demande de subvention de l'Association « La Parenthèse ».

DECIDÉ d'accorder à l'association UNA Ancy-Noyers une subvention d'un montant de 300,00 €.

PRIS note des questions diverses :

1. **Camping-cars** : Demande de pose de panneaux pour indiquer le point d'arrêt des camping-cars. Le Conseil Municipal **décide** de ne pas faire d'aménagement signalétique dans la rue de l'Abreuvoir.
2. **Réunion publique SPANC** : le lundi 26 juin à 19 heures à la salle communale de NUIITS.
3. **Circulation Route de Genève** : RDV avec l'Agence Territoriale Routière. Demande d'installation d'un dispositif de mesure dans les deux sens et de matérialisation d'une ligne blanche continue
4. **Projet de mise en place d'un automate d'appel par le SMBVA**
5. **Remboursement arrêt maladie ATSEM** : La répartition se fait au prorata sur la période de mars à septembre 2016. Pour la commune de NUIITS, le somme est de 2 441.95 €.
6. **NAP** : Les élus pensent qu'il serait souhaitable d'avoir un temps de réflexion, d'où le maintien des activités périscolaires pour la rentrée 2017-2018, à savoir pour le RPI NUIITS/RAVIERES, les mardis et vendredis.
7. **Futur syndicat « eau potable » du Tonnerrois** : 62 communes interrogées dont les 52 communes de la CCLTB + les membres adhérents au schéma directeur d'eau potable. Retour de 82 % pour la création d'un syndicat. Création d'un comité de pilotage
8. **Travaux d'évacuation des eaux pluviales devant le cimetière**: Intervention de l'entreprise BOURCY de Ravières pour l'ouverture des drains. Installation de grilles d'évacuation.

Séance levée à 23 heures 20 minutes.